



N° 1a

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Tarifs 2025 - Espace cinéraire - Columbarium**

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, elle fixe les tarifs au nom de la ville, pour un montant maximum de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; au-delà, ils sont fixés par le Conseil Municipal.

Elle demande donc à l'assemblée délibérante de fixer pour 2025 différents tarifs supérieurs à 1000 € pour l'espace cinéraire et columbarium.

Madame le Maire propose donc que la concession pour **une caverne** d'une durée de 50 ans soit portée à **1326,00 €** et pour 4 corps maximum. L'ouverture de la caverne doit être effectuée par le marbrier à la charge du concessionnaire.

*Elle précise que le prix pour la concession de 15 ans et 30 ans a été fixé dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au vu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Pour les **columbariums** d'une durée de 50 ans, Madame Le Maire propose que le prix soit porté à **1103,00 €**, et pour 3 corps maximum. Chaque ouverture de la case du columbarium sera facturée **55,00 €** ; seule la gravure reste à la charge du concessionnaire.

Les frais de non renouvellement, liés à l'achat d'une nouvelle plaque seront facturés au concessionnaire abandonnant la case du columbarium, au prix coûtant.

*Elle précise également que le prix pour un columbarium d'une durée de 15 ans et 30 ans a été fixé dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Après délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les propositions de Madame le Maire.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



N° 1b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN  
SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES: Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Tarifs 2025 - Location de la salle des fêtes pour les Associations extérieures et particuliers extérieurs à FRETIN, les Comités d'entreprises et Sociétés sur et hors territoire de FRETIN*

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, elle fixe les tarifs au nom de la ville, pour un montant maximum de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; Au-delà, ils sont fixés par le Conseil Municipal.

Elle demande donc à l'assemblée délibérante de fixer pour 2025 différents tarifs de location de la salle des fêtes supérieurs à 1000 €.

Elle propose le barème suivant :

1°) Associations extérieures et particuliers extérieurs à FRETIN	
- Salle des Fêtes	1 548 €
- Salle des Fêtes + cuisine	1 710 €
2°) Comité d'entreprise et Sociétés sur et hors territoire de FRETIN	
- Salle des Fêtes	1 907 €
- Salle des Fêtes + cuisine	2 051 €

Madame Le Maire précise que le prix de la location de vaisselle ainsi que le prix de la mise à disposition du cube de sonorisation ont été fixés dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au vu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Également, Madame le Maire précise que la régie avec un technicien régisseur peut être mis à disposition des associations. Il s'avère néanmoins qu'il y a lieu d'encadrer le temps de sa mise à disposition en raison d'un certain nombre de débordements.

Madame le Maire propose donc une mise à disposition du régisseur pour la journée de la manifestation à raison :

- De 10 heures maximum pour les jours de semaine et samedi
- De 8 heures maximum pour le dimanche et jour férié

Pour un montant de :

- Sans vidéoprojecteur : 288 €
- Avec vidéoprojecteur : 347 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les propositions de Madame le Maire.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



N°2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

### SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 22  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNIION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **Objet : Budget 2024 : Décision modificative n°1**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M57,  
Vu la délibération n°9 du 11 avril 2024 approuvant le vote du BP 2024,

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que durant l'année 2024, les agents de la commune ont réalisé certains travaux d'investissement :

- Pose faïence toilettes pôle culture
- Travaux de rénovation dans la maison du policier municipal
- Stockage patio du pôle culture
- Mise aux normes électrique des bâtiments communaux
- Relamping LED des bâtiments communaux
- Remplacement blocs secours Ecole Primaire et Pôle
- Remplacement gouttières salle Pasteur
- Peinture de la cour de l'école primaire
- Rafrachissement des murs de la salle Pasteur
- Remplacement des ballons d'eau chaude (salle pasteur, s.s cousin, salle des fêtes...)
- Clôture de l'école maternelle

- Modification des douches de l'école maternelle
- Peinture alimentaire du Pôle culture
- Enduit sous bassement rue pasteur
- Hydrofuge mur salle pasteur/salle musique
- Remplacement porte de garage polyvalente

Conformément aux instructions comptables de la M57, ces dépenses (charges de personnel ainsi que fournitures et matériaux) afférentes aux travaux effectués en régie peuvent être imputées directement à la section d'investissement par la présente décision modificative.

Pour ce faire, Madame Le Maire propose d'ouvrir les crédits et de réaliser les opérations d'ordre suivantes :

➤ **Section d'investissement :**

○ DEPENSE :

- 040 : Opérations d'ordre de transferts entre section
- 212 « Agencements et aménagements terrains » : 1 418,94 €
- 2131 « Constructions bâtiments publics » : 2 083,82 €
- 2135 « Installations générales, agencement et aménagements des constructions » : 31 174,98 €
- 2138 « Autres constructions » : 700,14 €
- 2158 « Autres installations, matériel et outillages » : 1 661,14 €

○ RECETTE :

- 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 37 039,02 €

➤ **Section de fonctionnement :**

○ DEPENSE :

- 023 : Virement à la section d'investissement : + 37 039,02 €

○ RECETTE :

- 042 : Opérations d'ordre de transferts entre section
- 72 : Production immobilisée + 37 039,02 €

Le montant de 37 039,02 € correspond à la reprise :

- Des dépenses constatées en comptabilité de fournitures réalisées au cours de l'exercice 2024 pour 14 003,50 €
- Des heures de mains d'œuvre consacrées à la réalisation des travaux en régie par les agents des services techniques pour 23 035,52 € soit 915 heures

Un état des travaux réalisés est annexé à la présente délibération.

Après délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 de l'exercice 2024, approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI,

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 22  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0



N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 22  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Admission en créances en non-valeur**

Dans le Cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur des Finances de la Commune de FRETIN a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la ville sur les débiteurs pour lesquels aucun recours n'est possible.

Un état des admissions en non-valeur représentant un total de 1736,40 € est soumis à la décision du Conseil Municipal.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'admission en non-valeur pour une somme totale de 1736,40 € conformément au tableau remis par le Comptable du trésor et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI,

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 22  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0



N° 4a

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNIION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « A travers Chants »**

L'association « A travers Chants » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 900,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie-Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Association Aide à la Défense des Victimes Accidentées et Handicapées »*

L'association « *AADVAH* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 300,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DE  
CANTON DE TEMPLEUVE-EN-PEVELE  
VILLE DE FRETIN

Envoyé en préfecture le 23/12/2024  
Reçu en préfecture le 23/12/2024  
Publié le  
ID : 059-215902560-20241218-D4C\_12\_2024-DE

N° 4c

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN  
SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 18  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES: Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Association Aide à Domicile en Milieu Rural »*

L'association « *A.D.M.R* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 10 000,00 €.

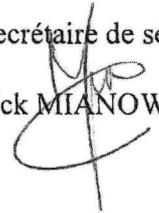
Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

*Mr DEHAUT intéressé ne prend pas part au vote.*

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
Marie Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,  
  
Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 4





N° 4d

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Association de Défense contre les Nuisances Aériennes de Lille Lesquin »*

L'association « *A.D.N.A.2.L* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4e

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT – Mme MARY - Mr MIANOWSKI – Mme CARLIER – Mrs FREDERIC – LEOPOLT – MANCHE – MADDELEIN - Mme DELEMARRE – Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS – THOMY – PAGANIN – Mme WIPLIE

REPRESENTES: Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Association d'Accompagnement Fretinoise d'aide à la Scolarité »*

L'association « A.F.A.S » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4f

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Association des Parents d'Elèves des écoles Publiques »*

L'association « A.P.E » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 900,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,  
Patrick MIANOWSKI.



N° 4g

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Association Sports et Détente »*

L'association « Association Sports et Détente » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 000,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Fretin



N° 4h

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES: Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : Demande de subvention « L'Atelier des couleurs »

L'association « L'Atelier des couleurs » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4i

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES: Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Cercle de yoga »*

L'association « *Cercle de yoga* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4j

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : Demande de subvention « Club Fretinois de tennis de table »

L'association « Club Fretinois de tennis de table » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 900,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DU  
CANTON DE TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE  
VILLE DE FRETIN

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 059-215902560-20241218-D4K\_12\_2024-DE

S'LO

N° 4k

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

### SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

\*

**Objet** : *Demande de subvention « Club de Twirling – Black and Pink »*

L'association « Club de Twirling – Black and Pink » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Fretin



N° 41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Club Féminin »**

L'association « Club Féminin » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 400,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



N° 4m

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES: Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Eollis »**

L'association « Eollis » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 983,40 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4n

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 18  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Jogging et Athlétisme à Fretin »*

L'association « JAF » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 5 200,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 4



N° 40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « L'Atelier »**

L'association « L'Atelier » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 16 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4p

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNIION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

«

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Les Messagers de l'Avenir »*

L'association « *Les Messagers de l'Avenir* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4q

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Perm'Ateliers »*

L'association « Perm'Ateliers » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4r

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : Demande de subvention « Recherche sur le Cancer »

L'association « Recherche sur le Cancer » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 200,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



N° 4s

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNIION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Les Restaurants du Cœur »*

L'association « *Les Restaurants du Cœur* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 2 100,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



N° 4t

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : Demande de subvention « Tonic Forme »

L'association « Tonic Forme » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4u

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRÉSENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRÉSENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNIION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Union Nationale des Combattants »*

L'association « *Union Nationale des Combattants* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 700,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4V

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 18  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « USF »**

L'association « USF » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 5 200,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 4x

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN  
SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 22  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Subvention versée à la protection civile (patenaire de l'AMF au sein de « Solidarité/Mayotte ») pour aider les populations sinistrées de Mayotte suite au cyclone Chido du 14 décembre dernier*

Après le cyclone Chido survenu à Mayotte le samedi 14 décembre, la ville de FRETIN souhaite se mobiliser pour soutenir les populations touchées par cette catastrophe, en décidant d'apporter une aide d'urgence.

Celle-ci sera versée sous forme numéraire à la protection civile, l'un des partenaires de l'AMF au sein de « Solidarité/Mayotte », qui vient en aide aux sinistrés de cette île : le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale, ....

Madame le Maire propose de verser la somme de 1 500,00 € pour aider les sinistrés.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.  
La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,  
Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 22  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0



N° 4y

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Demande de subvention « Basket Club Fretinois »*

L'association « BCF » a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 2 400,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N°5

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

### SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 22  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES: Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **Objet : Modification du tableau des effectifs : création de postes**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier ainsi le tableau des effectifs.

Madame le Maire propose à l'assemblée, la création de 2 postes permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui sont :

- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe

Ces postes seront pourvus par des agents remplissant les conditions d'avancement de grade.

Le tableau des effectifs se présente comme suit :

➤ Cadre d'emploi des adjoints techniques

*Grade adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe – (emploi permanent à temps complet 35 heures)*

- effectif actuel du grade : 5
- effectif nouveau du grade : 6

*Grade adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – (emploi permanent à temps complet 35 heures)*

- effectif actuel du grade : 7
- effectif nouveau du grade : 9

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires mais pourront toutefois, en cas de vacance (difficulté de recrutement de fonctionnaire, congés, congés maladie,...) être pourvus par des contractuels.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI,

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 22  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0



N°6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

### SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membre présents : 17

Ayant pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux*

L'assemblée délibérante,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 714-13,

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 94-731 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 novembre 2024 relatif à la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE),

L'autorité territoriale expose que suite à la parution du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, les fonctionnaires relevant de la filière police municipale peuvent bénéficier d'un nouveau régime indemnitaire en remplacement du régime indemnitaire actuel (indemnité spéciale mensuelle de fonctions et le cas échéant, l'indemnité d'administration et de technicité).

Ce nouveau régime repose ainsi sur la nouvelle indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE), composée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant.

### **DECIDE :**

- ✓ d'instituer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans les conditions suivantes.

#### **1/ Les bénéficiaires**

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, composée d'une part fixe et d'une part variable est mise en place pour les cadres d'emplois suivants :

- Cadre d'emplois des agents de police municipale

#### **2/ La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement**

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>TAUX INDIVIDUEL VOTE PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE (MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS))</b>
Agents de police municipale	30 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.  
Le montant sera proratisé en fonction du temps de travail.

#### **3/ La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement**

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon les critères suivants :

- résultats professionnels obtenus par l'agent et l'atteinte des objectifs,
- compétences professionnelles et techniques,
- niveau de responsabilité,
- contraintes ou sujétions particulières,

- atteinte des objectifs d'intervention sur le terrain,
- niveau d'organisation de prévention,
- capacité d'encadrement,
- Investissement personnel dans le cadre de ses fonctions
- Sens du service public
- Capacité à travailler en équipe
- Contribution au collectif de travail

L'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel.

L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

CADRES D'EMPLOIS	MONTANT ANNUEL MAXIMUM VOTE PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
Agents de police municipale	5 000 euros

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement sera versée mensuellement (dans la limite de 50 % du plafond annuel défini par l'organe délibérant). Ce montant pourra être complété par un versement annuel sans que la somme des versements ne dépasse ce même plafond.

Conformément à l'article 7, dernier alinéa du décret n° 2024-614 du 26/06/2024, lors de la première application des dispositions dudit décret, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage mentionné précédemment (de 50% du plafond annuel défini par l'organe délibérant) et dans la limite du montant annuel maximum décidé par l'organe délibérant.

Le montant sera proratisé en fonction du temps de travail.

#### **4/ Les cas de maintien et de suspension de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement**

S'agissant de la **part fixe** de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée, grave maladie et la période de préparation au reclassement (PPR) : le versement de l'indemnité est suspendu.

**S'agissant de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement :**

La part variable est liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, ce complément sera maintenu intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée, grave maladie et la période de préparation au reclassement (PPR) : le versement du complément indemnitaire annuel est suspendu.

**5/ Les règles de cumul / non cumul de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement**

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) attribuées dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60 du 14/01/2002,
- Des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2001-623 du 12/0/2001 du 12 juillet 2001.

**6/ La clause de revalorisation**

Les montants maxima (plafonds) ou taux maxima feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux prévus dans le décret n° 2024-614 du 26/06/2024 seront revalorisés.

**7/ La date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/ 01/ 2025.

L'attribution individuelle de cette prime fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité/majorité adopte la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI,

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 22  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0



N°7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN  
SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 17  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date de convocation : 13/12/2024

Le mercredi 18 décembre 2024, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mrs DEHAUT - KINT - Mme MARY - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mrs FRÉDÉRIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - PAGANIN - Mme WIPLIE

REPRESENTES : Mme DHAENENS - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - CARPENTIER - DE WILDE

ABSENTE : Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MINOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Proposition de délibération du groupe UNEC Concertation citoyenne sur la circulation et le stationnement*

Face aux difficultés récurrentes en matière de circulation et de stationnement dans notre commune, il est essentiel d'informer les habitants de Fretin sur les mesures actuelles et futures dans ce domaine. Afin de garantir que notre politique de mobilité réponde véritablement aux besoins et attentes de chacun, il serait tout aussi utile d'engager une consultation des Fretinois.

Dans cet esprit, nous proposons de promouvoir la transparence et encourager la participation citoyenne.

Le Conseil municipal décide :

1. L'organisation d'une réunion publique dédiée à la circulation et au stationnement qui sera précédée d'un questionnaire distribué dans toutes les boîtes aux lettres, offrant ainsi une vision précise des opinions de la population sur ces sujets. Elle constituera une occasion pour les Fretinois de s'exprimer, favorisant un dialogue constructif pour recueillir observations et suggestions.
2. De confier à Mme le Maire et aux services concernés la gestion de cette rencontre, en veillant à sa large diffusion et à son accessibilité à l'ensemble des habitants. Ils seront également chargés de

préparer un rapport détaillé sur les réponses au questionnaire, sur les mesures en cours et les projets à venir en matière de circulation et de stationnement, qui seront présentés aux participants.

3. De lancer parallèlement des travaux en commission visant à définir les axes d'exploration, à identifier les études nécessaires ainsi que les partenaires potentiels pour leur réalisation, en tenant compte des usages et des attentes de la population.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



La secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI,

Séance du Conseil : Non Adopté  
POUR : 3  
CONTRE : 18  
ABSTENTION : 1